

édito

Qui dit nouvelle année dit nouveau numéro de **Briques** !

Au nom de l'ensemble du comité éditorial, nous transmettons à l'ensemble de nos lecteurs, tous nos vœux pour l'année qui débute ! Avec en priorité la santé ! ☺

Après plusieurs années au sein de la direction métier en charge de la santé publique, Sophie retourne vers des missions locales au plus près des territoires. Investie dans le comité éditorial depuis quelques années elle avait repris sa chefferie avec passion et dynamisme après le départ de Bernard. Merci pour tout Sophie et bon courage dans tes nouvelles missions.

Notons aussi l'arrivée du Dr Duc Nguyen au sein de l'équipe de rédaction en tant que représentant du Centre Régional en Antibiothérapie (CRATB). Nouvelle Structure Régionale d'Appui (SRA) intégrant le RREVA-NA qui va vous être présentée dans ce numéro.

Bonne lecture !

Les Rédac-Chefs

Présentation du Centre Régional en Antibiothérapie (CRATb) de Nouvelle-Aquitaine



La lutte contre l'antibiorésistance constitue une priorité nationale et régionale de santé publique. Le plan national de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine pour la période 2022-2025 prévoit un pilotage régional de la mise en place de cette politique par les Agences Régionales de Santé (ARS) en étroite collaboration avec les centres régionaux en antibiothérapie (CRATb) et les centres d'appui de prévention des infections associées aux soins (CPIas).

En Nouvelle-Aquitaine, le centre régional en antibiothérapie (CRATb) est administré par un comité de pilotage et un conseil scientifique, pluridisciplinaires, composés de professionnels de santé des établissements de santé (ES) publics et privés pour la validation des actions relatives au bon usage des antibiotiques (BUA) et à la lutte contre l'antibiorésistance. Le CRATb est implanté au CHU de Bordeaux depuis avril 2022 sur décision de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 5 ans, renouvelable, avec une gouvernance par le groupement de coordination sanitaire (GCS) Nova (Nouvelle-Aquitaine), regroupant trois CHU de notre région (Bordeaux, Poitiers et Limoges).

Au niveau régional, le CRATb apportera son expertise et un appui aux professionnels de santé dans les trois secteurs de soins (ES, établissements et services médico-sociaux et le secteur des soins de ville), pour les actions promouvant le BUA et luttant contre l'antibiorésistance.

Il interviendra aussi en synergie avec l'ARS, le CPIas, l'OMEDIT, l'Assurance Maladie et les autres partenaires impliqués par ces problématiques pour optimiser la lutte contre l'antibiorésistance.

Il sera responsable de la coordination et de l'animation de réseaux de professionnels de santé en charge des programmes de BUA avec une forte implication des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA), des référents en antibiothérapie des ES et du réseau des médecins libéraux, afin de démultiplier les actions concrètes menées à l'échelon régional. L'accès à une expertise infectiologique sera étendu par le développement de la télé-expertise dans les ES en capacité de proposer une prestation de conseil en antibiothérapie pour les prescripteurs de ces trois secteurs de soins.

Des actions de formation des professionnels de santé sur le BUA seront mises en place par l'organisation de sessions de formation continue et par le développement ainsi que la promotion de nouveaux outils d'aide à la prescription des anti-infectieux.

Par ailleurs, le CRATb participera au diagnostic des problématiques régionales de mésusage des antibiotiques et à l'élaboration d'actions correctrices visant la prévention des infections et le bon usage des anti-infectieux.

De même, l'information des patients et des citoyens sur le BUA, l'antibiorésistance et la vaccination sera au centre des actions de prévention du risque infectieux à destination du grand public.

Sur le plan de la recherche, le CRATb appuiera la réalisation de travaux de recherche sur le thème du BUA, de l'antibiorésistance et de la prévention du risque infectieux au sein de la région.

Au niveau national, le CRATb pourra également participer aux missions nationales PRIMO et SPARES en collaboration avec les CPIas mandatés.

L'avènement du CRATb constitue une opportunité pour fédérer l'ensemble des acteurs concernés par le BUA et permettre l'articulation de différentes initiatives visant à lutter contre l'antibiorésistance.

Pour en savoir plus et voir nos actions : <https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/centre-regional-en-antibiotherapie-de-nouvelle-aquitaine-cratbnoa/>

Dr Duc Nguyen, Dr Vincent Pérelle, Dr Marin Lahouati, Pr Charles Cazanave (CRATb Nouvelle-Aquitaine)

Avis de sécurité relatif aux stimulateurs cardiaques implantables Abbott



En juillet 2022, la société Abbott a émis un avis de sécurité concernant certains numéros de série de stimulateurs cardiaques implantables doubles chambres modèle Assurity et Endurity, fabriqués entre septembre 2019 et avril 2022 en raison d'un défaut dans le procédé de fabrication.

En effet, le fabricant a identifié un problème lors du procédé de dépolissage au laser, unique à une seule ligne de production du site d'assemblage, qui peut ne pas avoir correctement préparé le boîtier métallique du dispositif entraînant une adhérence anormale lors de la liaison. Ceci est susceptible d'entraîner la pénétration d'humidité dans le connecteur du générateur d'impulsions, engendrant plusieurs types de dysfonctionnements, à savoir :

- une perte de stimulation
- une réduction de la durée de vie de la batterie
- un passage du dispositif en mode de stimulation de secours
- une perte de communication avec le stimulateur (lors des consultations par télémétrie ou *via* la télésurveillance au domicile du patient)

Le fabricant a procédé en juillet 2022 au rappel des dispositifs qui n'avaient pas encore été implantés.

En août 2022, la société Abbott a émis un nouvel avis de sécurité et a fourni, en collaboration avec son comité consultatif médical, des recommandations de suivi des patients :

- Le remplacement prophylactique généralisé du générateur n'est pas recommandé
- La surveillance du patient doit se faire, dans la mesure du possible, à l'aide de Merlin.net
- Le traitement individualisé pouvant aller jusqu'au remplacement du générateur pour les patients stimulo-dépendants doit être envisagé.
- Le remplacement rapide des dispositifs recevant une notification EPI (indicateur de performance électronique) ou qui atteignent l'IRE (Indice de Remplacement Electif) doit être effectué si la situation du patient le permet.

En France, cet avis de sécurité concerne environ 16 300 dispositifs fabriqués et distribués entre septembre 2019 et avril 2022 et possiblement implantés entre septembre 2019 et juillet 2022.

En Nouvelle-Aquitaine, 36 établissements de santé sont concernés pour un peu plus de 1 300 patients. Le 13 septembre 2022, le Ministère de la santé et de la prévention a diffusé un Message d'Alerte Rapide Sanitaire (MARS) ayant pour objectif de permettre aux établissements d'anticiper les impacts potentiels sur l'offre de soins dans les régions. Le 20 octobre, un second MARS a été diffusé apportant des compléments d'informations concernant :

- la conduite à tenir relative aux implants : en cas d'explantation du dispositif il conviendra de garantir les droits du patient en l'informant des deux options possibles pour l'explant (le conserver en vue d'une expertise ou l'éliminer)
- la conduite à tenir concernant les patients perdus de vue : il est demandé aux établissements ayant réalisé l'implantation initiale d'assurer un suivi des actions mises en œuvre pour leur prise en charge.

De plus, à la demande du ministère de la santé et de l'ARS, les établissements concernés transmettent les données de suivi des patients à l'Echelon régional de Matérovigilance, de façon mensuelle. Un état des lieux de ce suivi est transmis de façon régulière à l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Les explantations de stimulateurs sont à déclarer à l'ANSM même si elles ont été réalisées de façon prophylactique.

A cet effet, **pour les explantations prophylactiques uniquement**, l'ANSM a mis à disposition des établissements de santé un fichier Excel leur permettant de déclarer de façon hebdomadaire des explantations. Ce fichier est disponible sur le site Internet des Coordonnateurs Régionaux de Matérovigilance et Réactovigilance (Onglet Actualités ou [ICI](#)).

Dr Cécile RIBAS et Camille FAURE (ERMRV)

Quelques chiffres sur l'activité transfusionnelle en Nouvelle-Aquitaine

L'hémovigilance a été créée par la loi n°93-5 du 4 janvier 1993, c'est un élément essentiel de la sécurité transfusionnelle. La Nouvelle-Aquitaine est une région de 12 départements qui dispose de 62 dépôts de produits sanguins labiles (PSL) et 112 établissements de santé transfuseurs. Voici quelques données quantitatives de 2021.



+ de 156 000 donneurs
+ de 282 000 prélèvements



+ de 56 500 patients transfusés
+ de 253 000 PSL transfusés

Le dispositif français d'hémovigilance est structuré en 3 niveaux :

- l'échelon national avec l'ANSM
- l'échelon régional avec la coordination régionale à l'ARS et le correspondant de l'EFS
- l'échelon local avec les correspondants locaux dans les établissements de santé

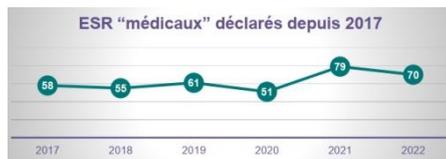
Le but est de surveiller et recueillir l'ensemble des effets indésirables que l'on rencontre chez les donneurs comme les receveurs qui sont susceptibles de compromettre la qualité ou la sécurité de la chaîne transfusionnelle.

Dr Audrey CHEMAUL (CRH-ST)

Evolution des Evènements significatifs de radioprotection (ESR) en lien avec les activités médicales en Nouvelle-Aquitaine

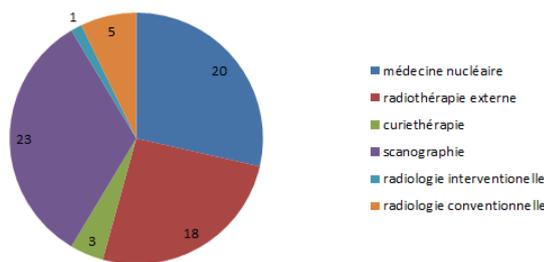
Selon l’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) l’état de la radioprotection s’est maintenu à un niveau satisfaisant en 2022 néanmoins certaines fragilités sont présentes. La démarche, dans certaines activités médicales, progresse trop lentement qu’il s’agisse de la radioprotection des patients ou de celle des travailleurs.

ESR d’activités médicales totaux :



D’un point de vue global le nombre de déclarations d’ESR en lien avec les activités médicales est en légère baisse sur l’année 2022. Les données 2020 sont à mettre au regard de pandémie Covid et les différentes périodes de confinement.

ESR déclarés en 2022 en Nouvelle-Aquitaine par typologie d’activité médicale :



De façon plus précise les activités médicales les plus touchées par des ESR sont la scanographie, la médecine nucléaire et la radiothérapie externe. Notons toutefois que pour ces activités la tendance des déclarations est à la baisse. La culture de déclaration et de maîtrise des risques semble établie.

Concernant les activités de curiethérapie et de radiologie conventionnelle le niveau de déclaration est stable. On observe enfin que concernant la radiologie interventionnelle le niveau est toujours très faible.

Pour informations les principales causes d’ESR :

- en médecine nucléaire restent inchangées à savoir une erreur d’administration, une erreur d’identitovigilance ou bien une extravasation.
- en radiothérapie externe sont une erreur de positionnement ou d’identitovigilance.
- En scanographie restent inchangées à savoir une exposition fœtale fortuite ou une erreur d’identitovigilance.

Globalement le niveau régional de radioprotection est opérationnel mais l’identitovigilance ressort souvent comme cause d’ESR malgré l’activité médicale considérée.

Autorité de Sûreté Nucléaire – Division de Bordeaux et Dr Robin Le Barreau (ARS NA)

Révision du Projet régional de santé

Le projet régional de santé (PRS) est actuellement en cours de révision. Il constitue la feuille de route de l’Agence Régionale de santé pour les dix années à venir. Il est constitué :

- d’un cadre d’orientation stratégique (**COS**) avec 5 orientations
- d’un schéma régional de santé (**SRS**) avec 3 axes thématiques
- d’un programme spécifique pour l’accès à la prévention et aux soins des plus démunis (**PRAPS**)



Dr Robin Le Barreau (ARS NA)

Des établissements d'Hospitalisation à domicile (HAD) accompagnés, pour un circuit du médicament mieux sécurisé !

L'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe (NAG) est mobilisé pour accompagner les établissements d'HAD dans la sécurisation et l'optimisation de la prise en charge médicamenteuse des patients.

Comment accompagner les professionnels d'HAD ? Plusieurs actions ont été déployées en 2022 et se poursuivent sur 2023 :

- **une Commission régionale HAD organisée par l'OMEDIT** réunissant à la fois des professionnels pluridisciplinaires exerçant (ou collaborant) au sein des 28 établissements de santé d'HAD (autonomes ou associés) et des partenaires (ARS, Assurance Maladie, URPS, ONCO NA). Avec définition consensuelle de **thématiques prioritaires** liées aux produits de santé afin de constituer des groupes de travail co-pilotés par l'OMEDIT et les professionnels des HAD notamment : médicaments à risque et médicaments pour soins urgent en HAD et circuit des médicaments stupéfiants en HAD
- **des accompagnements ciblés par l'OMEDIT, à la demande des HAD ou de l'ARS dans le cadre de la démarche de nouvelle certification**, sous forme d'« audits » sur site du circuit du médicament directement au sein des établissements d'HAD intégrant le cas échéant des visites aux domicile des patients et dans les pharmacies conventionnant avec les HAD, selon les besoins des établissements et en fonction des ressources de l'OMEDIT ; quatre visites d'accompagnements ont eu lieu en 2022
- **des journées/soirées de sensibilisation des professionnels (salariés/ libéraux)** sur la sécurisation du circuit du médicament en lien avec les attendus de la nouvelle certification HAS. Trois journées de sensibilisation des professionnels salariés et deux soirées à destination des professionnels libéraux (médecin, pharmacien d'officine, IDEL) ont été organisées en 2022, une soirée de sensibilisation est d'ores et déjà prévue dans les Pyrénées Atlantiques en mai.

Pour en savoir plus... consultez le [site Internet](#) de l'OMEDIT NAG et les réseaux sociaux [LinkedIn](#) et [Twitter](#) régulièrement alimentés !

Dr Marine Doutrepeuch, Dr Mathilde Bouschon et Dr Myriam Roudaut (OMEDIT NAG)

Mention « EHPAD engagés contre les virus de l'hiver » édition 2022

L'ARS en collaboration avec l'OMEDIT a lancé le 08 novembre dernier la Mention « EHPAD engagés contre les virus de l'hiver ». Une démarche d'incitation active ! Son objectif était d'améliorer l'implication des établissements et plus particulièrement des EHPAD dans la promotion de la vaccination contre la grippe et contre le COVID-19 auprès des résidents et des soignants.

Pour cette première édition, 355 EHPAD – soit 39 % des EHPAD de Nouvelle-Aquitaine – se sont engagés. Ils ont ainsi pu bénéficier d'outils de communication virtuels (affiches, vitrophanies etc.) et physiques (badges, marques-pages, etc.) mais également des supports d'information à destination des professionnels, des résidents et des aidants ainsi que des outils d'aide logistique pour aider à mettre en place de la vaccination dans l'EHPAD et suivre la couverture vaccinale. Cette action a été mise en valeur sur les réseaux sociaux et le site de l'ARS. Elle a été dynamisée par l'envoi régulier de mails d'information aux EHPAD et des accompagnements téléphoniques individualisés.

Les résultats montrent une progression notable de la couverture vaccinale régionale des résidents d'EHPAD, puisqu'elle a augmenté de 23 points passant de 23 % au début de la campagne à 46 % à la mi-janvier 2023. De plus, la couverture vaccinale des résidents des EHPAD s'étant engagé dans la mention était plus élevée mi-janvier (51 %) que celle des EHPAD qui n'y participaient pas (43 %).

Pour cette première édition 2022, la mention a été plébiscitée par les EHPAD engagés puisque 85 % l'ont jugée utile pour améliorer la CV Grippe et/ou Covid des résidents. Cette démarche sera réitérée pour la prochaine campagne avec des aménagements prenant en compte le retour d'expérience.

Dr Céline Valadeau (OMEDIT NAG) et Dr Aurélie Fischer (ARS NA)

L'actualité sur l'Incitation Financière à l'Amélioration de la Qualité (IFAQ)

🔗 Publication de l'arrêté IFAQ campagne 2022

L'arrêté IFAQ a été publié le 31 décembre 2022. Il est accessible à partir du [lien suivant](#). Cet arrêté est commun aux champs MCO, SSR, DIA, HAD et PSY et décline les modalités de rémunération et les indicateurs retenus. Il s'appuie sur l'article 3 du [décret](#), publié en décembre 2022, modifiant certaines dispositions relatives au financement des établissements de santé, rendant possible la prise en compte de modalités de répartition dérogatoires de l'enveloppe IFAQ 2022 (400 M€ répartis sur la base des résultats des indicateurs 2022, 300 M€ répartis sur la base de la valorisation économique 2019 des établissements).

🔗 Diffusion d'un guide pédagogique IFAQ 2022

En accompagnement de l'arrêté, un guide méthodologique a été élaboré afin de favoriser la prise en main du dispositif par les établissements de santé : « Livret pédagogique IFAQ 2022 »



🔗 Traitement des données et résultats des indicateurs IFAQ 2022

Une première phase de restitution des résultats des indicateurs aux établissements a eu lieu fin janvier, et le montant des dotations par établissement va être transmis dans un second temps aux ARS et fédérations.

🔗 Construction d'IFAQ 2023

Le principe d'une année 2023 de stabilisation a été proposé afin de marquer un temps de pause dans l'évolution du dispositif. Des discussions sont également en cours avec la HAS et les fédérations sur la pertinence et les modalités de la mise en place d'un recueil biannuel des indicateurs issus du dossier patient.

Nathalie VIDAL (ARS NA)

Brèves !!

- **Brève 1** : Nouveauté 2023 : envie d'être au courant des actualités de la région en matière de prévention des infections associées aux soins, et en matière de prévention de l'antibiorésistance ? Le centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (Cpias) vous propose désormais de vous abonner à sa newsletter mensuelle ! Plus d'information ici <https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/>
- **Brève 2** : Les cinq missions nationales du réseau de prévention des infections associées aux soins (www.preventioninfection.fr) mettent à disposition depuis 5 ans de nombreux outils pratiques et il peut être difficile de s'y retrouver. Un module de recherche s'adaptant à votre profession et vos besoins est désormais disponible pour faciliter la connaissance des outils à disposition. Pour y accéder il faudra cliquer sur l'ambitieux bouton « [Trouvez votre bonheur](#) ».
- **Brève 3** : dans la continuité des actions 2022 le bureau du RREVA s'est réuni le 31/01/2023 afin d'échanger et de définir la feuille de route 2023. Vous pouvez aller consulter notre site Internet : <https://www.rreva-na.fr/>
- **Brève 4** : La 2^{ème} journée régionale en Identitovigilance/ Identité numérique en santé est programmée le 4 avril prochain, exclusivement à distance. Le programme sera bientôt disponible [ICI](#) mais vous pouvez déjà vous inscrire



Professionnels ou usagers, vous pouvez : contacter l'équipe éditoriale pour adresser vos commentaires et vos propositions de contributions au bulletin : ars-na-cvags@ars.sante.fr ; suivre l'actualité du bulletin et de ses followers sur Twitter : [@BriquesJournal](https://twitter.com/BriquesJournal) ; vous inscrire ici pour recevoir les prochains avis de parution de Briques et/ou de Mires ; rester informés en consultant la page « actualités » du site rreva-na.fr.